



République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MAI 2021

Conseillers	en exercice :	11
	présents :	10
	ayant transmis un pouvoir :	0
	votants :	10

le quorum étant atteint, les Conseillers peuvent délibérer valablement

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souvigny-de-Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Frédéric SAROUILLE.

- **Présents (10)**: MMmes Martine THEVENIN, Françoise JEANNE, Francine DE ALMEIDA, Claudia DESGARDINS-BOUCHER, Marie GILLET, Christelle PIECHATA, MM. Frédéric SAROUILLE, Arnel JOUBERT, Denis MARTIN.
- **Excusés ayant transmis un pouvoir (0)** :
- **Excusés sans pouvoir (1)** : Jean-Michel LOUPIAS
- **Date de convocation** : 20 mai 2021
- **Secrétaire de séance** : Martine THEVENIN

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 14 avril 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2021.

2021-12 REGIE DE RECETTES COMMUNALES - Modification

Rapport

Monsieur le Maire informe les élus qu'une régie de recettes communales a été créée en 1992, à l'origine pour pouvoir encaisser les locations du gîte d'étape communal. Cette régie a plusieurs fois été modifiée depuis, pour tenir compte de l'évolution des recettes gérées. La dernière modification date du 1^{er} mars 2018.

Il convient aujourd'hui de la mettre à jour pour permettre à la commune d'encaisser les recettes provenant des quêtes lors des cérémonies commémoratives, avant de les restituer à l'office national des anciens combattants ou aux associations d'anciens combattants sises sur Amboise.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Interventions

A la demande de Nathalie Vaccher qui souhaite savoir comment le produit des quêtes des cérémonies officielles était auparavant traité, il lui est répondu qu'en vertu d'une convention signée avec l'Office National des Anciens Combattants, le président de l'association des Anciens Combattants d'Amboise passait dans les mairies alentours pour récupérer les dons.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine

- du 9 juin 1992 instituant une régie de recettes pour la location du gîte d'étape ;
- du 28 décembre 2001 décidant d'étendre cette régie de recettes aux autres biens communaux loués ;
- du 19 novembre 2004 portant extension de la régie aux recettes du 13 juillet
- du 18 juillet 2005 portant suppression de la régie du gîte d'étapes et extension aux cautions
- du 26 janvier 2012 étendant la régie aux recettes provenant des activités du CMJ
- du 3 septembre 2015 étendant la régie aux recettes provenant de la location du gîte communal
- du 1^{er} mars 2018 pour supprimer les locations du gîte communal, vendu depuis lors

Entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de modifier comme suit la régie de recettes communales :**

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des locations communales.

Article 2 : Cette régie est installée à la mairie de Souvigny-de-Touraine.

Article 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- Article 4:** La régie encaisse les recettes suivantes : *(MODIFIE)*
- Locations de la salle des fêtes, avec gestion des cautions
 - Locations du préau communal, avec gestion des cautions
 - Participations des convives, vente de boissons et autres recettes des repas organisés par la Commune, avec gestion par carnets à souches numérotés
 - Recettes provenant des actions organisées par le Conseil Municipal des Jeunes
 - **Recettes provenant de quêtes, dons et legs**
- Article 5:** Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants, contre remise de quittances à souches : Numéraire, Chèques
- Article 6 :** La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 31 décembre.
- Article 7 :** Un fonds de caisse de 50 Euros peut être mis à disposition du régisseur, sur sa demande expresse.
- Article 8 :** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 Euros.
- Article 9 :** Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par trimestre.
- Article 10 :** Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre.
- Article 11 :** Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.
- Article 12 :** Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dans le cadre du RIFSEEP.
- Article 13 :** Le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2021-13	Demande de subvention FDSR 2021 - Menuiseries Mairie
----------------	---

Rapport

Monsieur le Maire informe les Elus qu'il est possible de solliciter une subvention départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité Rurale 2021 pour le remplacement de la porte d'entrée, voire des fenêtres de la mairie.

Il rappelle avoir reçu le 16 décembre 2020 un devis de l'entreprise ECO MENUISIERS 37 sise à MONTS pour un montant total de 41 752.68 euros HT soit 50 103.22 euros TTC concernant le remplacement de l'ensemble des fenêtres de la mairie ainsi que de la porte d'entrée par des nouvelles porte et fenêtres sécurisées.

Dans un premier temps, la demande de subvention pourrait concerner uniquement les ouvertures situées au rez-de-chaussée du bâtiment, les plus urgentes à remplacer, car dans un état vétuste, soit :

- la porte d'entrée : 4 382.02 euros HT
- les fenêtres du secrétariat de mairie et du petit bureau du rez-de-chaussée : 3 x 1 887.67 = 5 663.01 euros HT
- la petite fenêtre du rangement / lavabo : 523.93 euros HT

Soit un total de 10 568.96 euros HT

Le conseil est invité à en délibérer.

Délibération

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu les documents présentés,
- Vu le budget principal 2021,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

1. **AUTORISE le Maire à solliciter une subvention départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité Rurale 2021** pour le remplacement de la porte d'entrée, voire des fenêtres de la mairie pour un total de dépenses subventionnables de 10 568.96 euros HT
2. Se prononcera, à réception de la réponse de l'assemblée départementale, pour valider ou non cette dépense d'investissement.

2021-14	FINANCES COMMUNALES - Redevance d'occupation du domaine public 2021 - ENEDIS
----------------	---

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers que la redevance due chaque année à la commune par ENEDIS est régie par l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par courrier en date du 23 avril, ENEDIS a communiqué à la commune les paramètres de calcul pour 2021 :

Population	398 habitants
Montant de base	153 euros
Coefficient annuel	1.4029
Montant de la redevance annuelle 2021	215 euros

le conseil est invité à en délibérer.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE, à l'unanimité des membres présents**

1. APPROUVE le calcul présenté par ENEDIS pour la redevance d'occupation du domaine public 2021

2. AUTORISE le maire à encaisser la recette correspondante, soit 215 euros

2021-15	TARIFS 2021 - Locations de salles communales
----------------	---

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers que le secrétariat de mairie a déjà reçu des demandes de location de salles pour 2021. Il convient donc rapidement de définir les tarifs et modalités de location pour l'année en cours. Il rappelle les tarifs 2020. Le conseil est invité à en délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE, à l'unanimité des membres présents**

1. fixe comme suit les tarifs de location des bâtiments communaux pour 2021

○ **salle des fêtes** :

Location 24 heures - habitant de la commune	150
Location 24 heures – association communale (1 location gratuite par an)	150
Location 24 heures - association ou habitant hors commune	350
Location courte durée (réunion, vin d'honneur,... - 3 heures)	60
Caution pour dégradations	200
Caution pour nettoyage non fait	200

○ **préau communal** :

Locations « au jour » (24 heures glissantes)

• association communale (1 location gratuite par an)	100
• habitant de la commune	100
• association ou habitant hors commune	250
• location courte durée (réunion, vin d'honneur,... - 3 heures)	60

Caution pour dégradations 200

Caution pour nettoyage non fait 200

○ **Mobilier** : mise à disposition gratuite des tables et bancs dans le cadre des locations, pas de location mobilier seul

2. rappelle que la gestion de ces équipements est comprise dans la régie de recettes communales

3. autorise le Maire à signer tout document permettant le recouvrement de ces sommes

4. s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2021

5. désigne Christelle PIECHATA élue référente titulaire chargée de la location des salles communales

6. désigne Nathalie VACCHER élue référente suppléante chargée de la location des salles communales

2021-16	TARIFS 2021 - Concessions cimetière
----------------	--

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les prix 2020 des différents services proposés aux familles dans le cimetière communal. Le conseil est invité à les fixer pour 2021.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE, à l'unanimité

1. fixe pour 2021 les tarifs des services proposés aux familles dans le cimetière communal, selon le détail suivant :

CONCESSIONS TRADITIONNELLES	DISPERSION CENDRES	CAVURNES	CASE COLUMBARIUM
30 ans 150 euros	150 euros	15 ans 300 euros	15 ans 400 euros
50 ans 200 euros		30 ans 550 euros	30 ans 750 euros

2. autorise le Maire à signer tout document permettant le recouvrement de ces sommes

3. s'engage à inscrire les recettes correspondantes au budget 2021

2021-17 TARIFS 2021-2022 services périscolaires restauration et garderie

Rapport

Monsieur le Maire rappelle les tarifs cantine / garderie en cours pour l'année 2020-2021, à savoir :

Cantine - repas primaires 3.60 euros

Cantine - repas adultes 5.00 euros

Garderie - forfait 30 minutes 1.15 euros

Il rappelle également les tarifs fixés l'an passé et reconduits cette année par la commune de Saint-Règle :

Cantine - repas maternelles (API) 3.30 euros

Cantine - repas primaires 3.60 euros

Cantine - repas enseignants 2.60 euros

Cantine - repas autres adultes 5.15 euros

Cantine - repas personnel communal gratuit

Garderie - forfait matin 2.00 euros

Garderie - forfait soir 2 h (de 16 h 20 à 17 h 30) 2.00 euros

Garderie - forfait soir 3 h (de 16 h 20 à 18 h 30) 3.00 euros

Par mail en date du 18 mai, Restoria informe la commune que le prix de vente des repas subira une hausse de 0.793 % à compter du 1^{er} septembre 2021. Le conseil est invité à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Entendu le rapport du Maire,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 Abstention (F. Jeanne)**

1. FIXE pour l'année 2021-2022 les tarifs des services périscolaires communaux selon le détail suivant :

Cantine - repas primaires 3.60 euros

Cantine - repas adultes 5.15 euros

Garderie - forfait 30 minutes 1.15 euros

2. AUTORISE le Maire et l'Adjoint délégué aux finances à signer tout document permettant d'encaisser les recettes correspondantes sur le budget communal, article 7067.

2021-18 ELECTIONS - Organisation matérielle des Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Rapport

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura besoin des élus, et d'électeurs supplémentaires pour tenir les 2 bureaux de vote installés dans la salle des fêtes les 20 et 27 juin, pour les élections départementales et régionales.

Il indique que le président des bureaux de vote pourra être mutualisé entre les deux bureaux, mais les assesseurs et les scrutateurs seront différents. Il convient de procéder aux désignations.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE, à l'unanimité des membres présents,

FIXE, comme suit, les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Président des 2 bureaux : le Maire, Frédéric Sarouille

Assesseeurs bureau de vote **DEPARTEMENTALES**

7 h 45 - 12h

1. Claudia Desgardins
 2. Denis Martin
 3. Marie Gillet
- Suppléants : Bruno Desgardins

12 h - 18 h

4. Nathalie Vaccher
 5. Armel Joubert
 6. Christelle Piéchata
- Suppléants : en cours

Scrutateurs (17 h 45 - fin du dépouillement)

1. Francine De Almeida
 2. Françoise Jeanne
 3. en cours
- Suppléants : en cours

Assesseeurs bureau de vote **REGIONALES**

7 h 45 - 12h

1. Françoise Jeanne
 2. Martine Thévenin
 3. Francine De Almeida
- Suppléants : en cours

12 h - 18 h

4. Frédéric Sarouille
 5. Michel Laue
 6. Michel Lejeau (à confirmer)
- Suppléants : en cours

Scrutateurs (17 h 45 - fin du dépouillement)

4. Frédéric Sarouille
 5. en cours
 6. en cours
- Suppléants : en cours

DECIDE de solliciter les électeurs de la commune pour compléter les tableaux ainsi fixés, par courriel, facebook et le site internet de la commune.

2021-19 LOTISSEMENT LES JARDINS DU COTEAU - Vente du terrain à un lotisseur (sous réserve)

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une offre (60 000 euros).

Suite à la demande de la DDFIP, il convient avant la vente, de solliciter une estimation du service des Domaines.

Le conseil est donc invité à autoriser le maire à solliciter auprès du service des Domaines une estimation des parcelles communales dédiées au lotissement « les Jardins du Côteau », pour pouvoir ensuite négocier la cession de ces parcelles, laquelle cession fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

1. **AUTORISE** le maire à solliciter auprès du service des Domaines une estimation des parcelles communales dédiées au lotissement « les Jardins du Côteau », pour pouvoir ensuite négocier la cession de ces parcelles,
2. **PRÉCISE** qu'une nouvelle délibération validera l'estimation reçue ainsi que le montant et les modalités de la cession.

2021-20 PARCELLES COMMUNALES - Projet de cession à Monsieur POITTEVIN

Rapport

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le 20 avril de Monsieur Poittevin une proposition d'achat pour les parcelles communales cadastrées E 39-40-41-42-43-44-45 et 46 situées au bord de l'Amasse, et totalisant 11 841 m², au prix de 1 euro le m², soit 11 841 euros.

Monsieur Poittevin s'engage à nettoyer ces parcelles de taillis non constructible actuellement en friches et à sécuriser le voisinage. Le conseil est invité à en délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les documents présentés,

et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal de SOUVIGNY DE TOURAINE, à l'unanimité des membres présents**

1. **PREND NOTE** de la proposition de Monsieur Pierre Poittevin d'acheter les parcelles communales cadastrées E 39-40-41-42-43-44-45 et 46 situées au bord de l'Amasse, et totalisant 11 841 m², **au prix de 1 euro le m², soit 11 841 euros**, dans le but de nettoyer ces parcelles actuellement en friches

2. **APPROUVE** cette cession au prix indiqué ci-dessus
3. **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à encaisser les recettes correspondantes sur le budget principal de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

DÉMISSION DE JEAN-MICHEL LOUPIAS

Cette démission devra être transmise en préfecture pour validation, avant de faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal

DÉSIGNATIONS DE NOUVEAUX ELUS DANS LES COMMISSIONS CONCERNÉES

- Commission communale travaux : JM. Loupias est remplacé par Armel Joubert
- Référent santé Pays Loire Touraine : Martine Thévenin

MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Francine De Almeida propose son aide. M. le Maire lui expliquera le mode d'emploi.

RÉUNION ELECTORALE

Rémi LEVEAU sollicite l'autorisation d'organiser une réunion publique pour les élections départementales, le mardi 15 juin à 20 h 30, si possible dans la salle d'activités de la MARPA ECOLE. De son côté, la MARPA a donné son accord. Le conseil donne également son accord.

FESTIVITÉS 13 JUILLET 2021

Armel JOUBERT demande ce que souhaite faire la municipalité. Il rappelle que le Comité des Fêtes n'organisera rien cette année. Les élus réfléchissent à la question et projettent d'essayer d'organiser un repas.

MOBILIER COMMUNAL

1 panneau d'affichage et 3 bancs en ciment sont stockés à côté de l'atelier municipal. Réfléchir à leur futur emplacement (terrain multisport ? place de l'église ?)

REPRISE D'ACTIVITÉ DU CLUB DE L'AMITIÉ

Une réflexion est menée sur la transformation des statuts du club pour la gestion d'un « Bar de l'Amitié » ? en lieu et place de la salle des associations. Françoise Jeanne doit en discuter avec les adhérents du club.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION PARCELLES POUR DES CHEVAUX

Elisabeth Mandart a proposé à la commune de louer des terres pour ses chevaux. Renseignements pris auprès du service de gestion comptable de Loches (M. Sarrazin), il conviendrait de rédiger un bail rural. La question est à l'étude.

VAL d'AMBOISE

- Entour'âge : Francine De Almeida (titulaire) Martine Thévenin (suppléante) remplacent JM Loupias
- Référents frelons asiatiques : Armel Joubert (titulaire) et Nathalie Vaccher (suppléante)
- Vendredi 11 juin à 8 h 30 – visite du centre aquatique
- Questionnaire PACT à retourner rapidement

→ Prochain conseil municipal : Mardi 29 juin – 19 h 30

→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50



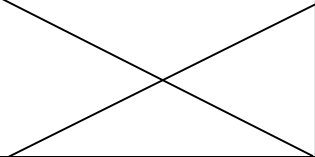
Pour validation du présent procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal de Souvigny-de-Touraine du **28 mai 2021**, au cours de laquelle les questions suivantes ont été abordées :

délibération	Objet	Résultat du vote
2021.12	Modification de la régie de recettes communales	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.13	Demande de subvention FDSR 2021	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.14	Redevance d'occupation du domaine public 2021 - ENEDIS	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.15	Tarifs 2021 bâtiments communaux	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.16	Tarifs 2021 concessions cimetièrè	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.17	Tarifs 2021-2022 services périscolaires	ADOPTÉ MAJORITÉ
2021.18	Organisation matérielle des élections de juin 2021	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.19	Projet de cession du terrain du lotissement – demande d'estimation des Domaines	ADOPTÉ UNANIMITÉ
2021.20	Projet de cession parcelles communales en friche le long de l'Amasse	ADOPTÉ UNANIMITÉ

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE

Les Adjoints et Conseillers Municipaux présents,		
Armel JOUBERT	Martine THEVENIN	Françoise JEANNE

Francine DE ALMEIDA	Claudia DESGARDINS-BOUCHER	Marie GILLET

	 	 	
Jean-Michel LOUPIAS	Denis MARTIN	Christelle PIECHATA	Nathalie VACCHER